

ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AP_2024_0160

ARRÊTÉ PERMANENT

REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE

SUPPRESSION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT

RUE ROBERT LECOUEY

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre
2023 portant sur les délégations de fonction et de
signature attribuées aux adjoints au Maire, aux
maires délégués et aux conseillers municipaux
délégués,
VU la demande de la Direction Etudes Travaux
Espaces Publics en date du 29 février 2024,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
usagers,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – RUE ROBERT LECOUEY

Réalisation d'un plateau surélevé au droit de l'école maternelle Jean Jaurès.
Suppression de deux places de stationnement de chaque côté, face à l'accès du chemin montant à l'école.

Autorise la mise en place de la signalisation horizontale et verticale adéquate.

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la mise en place de la signalisation par les services de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 29 février 2024,

Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint

Pierre-François LEJEUNE





DIRECTION ETUDES ET TRAVAUX ESPACES PUBLICS

POLE PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

2, Quai de Caligny
50100 Cherbourg-en-Cotentin
Téléphone : 02 33 06 26 30
Téléfax : 02 33 21 06 38

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
POLE PATRIMOINE ET CADRE DE VIE
Pasienne HANQUEL

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
Adjoint espace
Christophe DEMANDRE

DIRECTRICE ETUDES & TRAVAUX
ESPACES PUBLICS
Anne COSNEFROY

ETUDE
Mathilde MILHOUET

DESIGNATEUR
Mathilde MILHOUET

Date : 10 - 11 - 2023
Echelle : 1/200

Commune déléguée de

CHERBOURG-OCTEVILLE

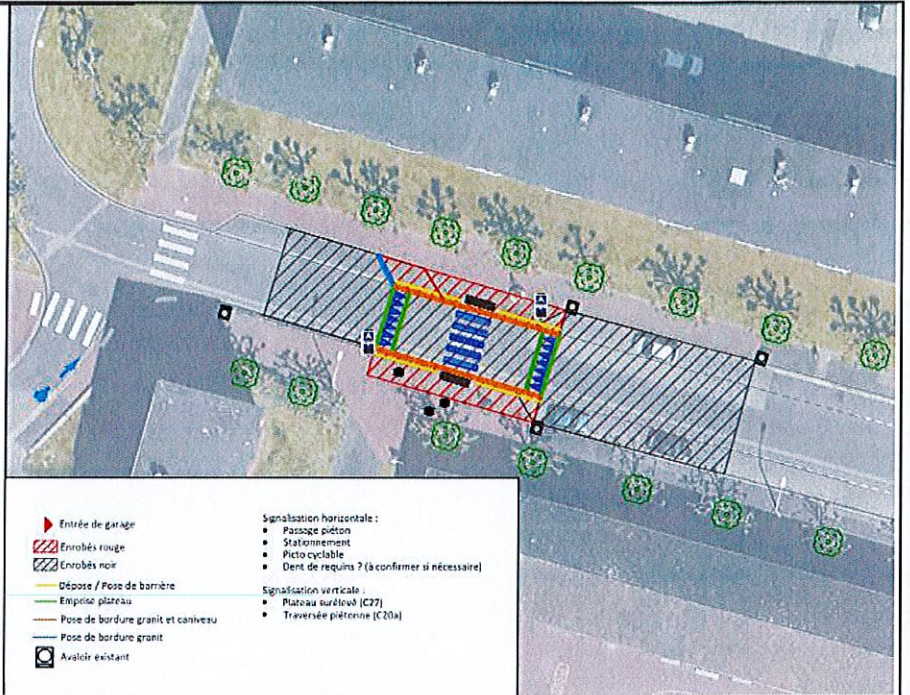
ZONE 30 MAUPAS

Rue Lecouvey

Aménagement d'un plateau

AVANT PROJET

**VUE EN PLAN
SIGNALISATION**



MODIFICATIONS

Date	OBJETS :

CLASSEMENT	N	DIVISION
02_ZONE_30_MAUPAS	1	A